

Credit a la consommation abusif

Par deldu, le 01/12/2009 à 14:28

Bonjour,

Voici une 8annees, ma mere joueuse compulsive au casino, a endette mon pere avec different credit a la consommation. depuis un peu pres 5 ans mon pere a acquite ses dettes a hauteur de 60 000 euros. nous avons demande aux organismes de credit a la consommation d etre vigilent sur la situation et de ne plus autoriser de credit.

seulement le probleme a recidive apres une tentative de suicide de ma mere, qui a ce jour a l hopital, en traitement psychiatrique, nous avons de nouveau decouvert qu elle avait replonge depuis 2 ans dans le jeu, et de nouveau contracte des prets a la consommation et de ce fait endette mon pere de nouveau de plus 20 euros et vide un compte de 15000 euros (qu il avait reussi a remettre de cote), la banque savait l etat de ma mere mais n en a pas informe mon pere, comme les credits ont ete contracte en son nom, il va devoir de nouveau etre contraint de rembourser.

y a t il un moyen de faire diminuer cette dette aupres des ces organismes a la consommation qui vous permettent de vous offrir une reserve d argent à une personne reconnue comme joueuse compulsive et relevant maintenant de la psychiatrie vue son etat de grave depression ?

Aidez nous, donnez moi des conseils pour aider mon pere qui financierement ne va pas pouvoir endosser ce credit de nouveau

par avance merci